SOCIÉTÉ INDIGO - LES CLONES FRAUDULEUX D'ARNAQUE AUX PLACES DE PARKING

Categories: Epargne, Placements atypiques, Produits classiques : Danger !
Tag: Enquête



Depuis septembre 2019, nous constatons la création d'un nombre considérable de sites frauduleux usurpant le nom de sociétés gérant des places de parking. Nous avons même du créer une page centralisatrice tant le nombre de ceux-ci est important. Parmi ces sociétés victimes de réseaux franco-israéliens, la société INDIGO est particulièrement appréciée des arnaqueurs. Le nombre de clones frauduleux est tel que nous créons cette page pour les centraliser. vous trouverez ci-dessous les liens vers les multiples enquêtes en ligne.

Surtout ne donnez pas un centime !

https://adcfrance.fr/produits-classiques-danger/les-sites-fr-park-indigo-com-fr-indigopark-com-fr-indigo-park-com-fr-parkingindigo-com-indigo-fr-comparcindigo-com-parc-indigo-com-indigo-group-fr-group-indigo-fr-parc-indigo-fr-group/

https://adcfrance.fr/produits-classiques-danger/le-site-indigoparking-fr/

La page centralisatrice de l'ensemble des clones frauduleux identifiés :

https://adcfrance.fr/produits-classiques-danger/arnaque-aux-places-de-parkings-nos-recherches/

Le site group-indigopark.com

Il a été créé le 03/09/2026. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/group-indigopark.com

Nos recherches

Le site n'a pas l'agrément délivré par l'AMF. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous. Nous avons regroupé les informations par catégories.

Le téléphone

Il est utilisé :

Le numéro 01 62 15 85 04
Le numéro 04 24 14 62 43
Le numéro 07 59 74 53 07

Les faux noms

Il est utilisé :

- M. Gabriel SANTOS
- M. Nicolas LAMAND

Les produits

Il est proposé d'investir dans les places de parking

Les règlements

Il est utilisé :

Un compte français ayant l'IBAN FR76 1695 8000 0130 3039 1111 409
La société française MZJD

Les informations juridiques

Il est usurpé le nom de la société INDIGO qui ne vendra JAMAIS de places de parking à des particuliers.

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter

à https://adcfrance.fr/contactez-nous/. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle ainsi qu'une participation de 80 € aux frais de l'action soit un total de 130 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

Le numéro 152 de la revue Antipac

L'apparition de l'ADC France :

La revue Antipac n° 149

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que

vous avez pu donner aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.